



Membre de la Fédération Française des Sports Populaire F9996

Visa FFSP permanent : 2015-68-002-W



Le Comité Départemental du Haut Rhin de la FFSP  
avec le concours du Domaine du Hirtz  
vous propose un parcours permanent  
Distance : 10 km



# WATTWILLER

68/Haut-Rhin / France



Agrément ministériel du 20 juin 2006

Reconnue de Mission d'Utilité Publique N° 012156 du 2 août 2001

✉: [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr) / [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)

Internet : <http://www.ffsp.fr> ou <http://www.ffsp-cd68.e-monsite.com>



Partenaires de la FFSP

# PARCOURS PERMANENT

Visa F.F.S.P. permanent : 2015-68-002-W

## INFORMATIONS GENERALES

Le parcours permanent de Wattwiller « Wattwiller, la Nature et l'Eau » répond aux directives fixées par la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP), affiliée à la Fédération Internationale des Sports Populaires (IVV)

## TRAJET : Parcours de 10 km

Parcours de 10 km sans difficultés particulières. Ce sentier a été conçu autour de plusieurs thématiques permettant d'observer l'alliance entre la Nature et les efforts de l'Homme pour préserver l'environnement naturel exceptionnel qu'est celui de Wattwiller.

**LICENCE DE PARTICIPATION** : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2 €. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux.

**VENTE DES LICENCES DE PARTICIPATION** : Domaine du Hirtz, 68700 WATTWILLER / [www.domaine-hirtz.com](http://www.domaine-hirtz.com)

Coordonnées GPS : 47.8465784, 7.16808516

Horaires : tous les jours de 8 h à 16 h / retour impératif pour 18 h.

Possibilités de petit déjeuner. Repas midi et soir sur réservation (Plat du jour ou carte).

Boissons à toutes heures.

En hiver, par temps de neige et / ou de verglas, certains tronçons enneigés et non déblayés peuvent présenter un danger.

## ASSURANCE :

La FFSP est garantie en RC auprès de GROUPAMA. L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé. Le CD68 décline toutes responsabilités en cas de maladie, d'accident ou de vol.

**SECOURISME** : **En cas d'urgence, appel au 112**

**CONTROLE** : Le parcours est balisé avec des plaquettes directionnelles blanches « Randonnée découverte » avec un sigle IVV de couleur verte. Au départ il vous sera remis un descriptif détaillé du parcours ainsi qu'une licence de participation sur laquelle vous devez relever des indices. Ces indices vous permettront, à l'arrivée, d'obtenir les tampons IVV de participation et de kilométrage. Les indices au nombre de 2, 3, 4, ou plus, seront changés régulièrement au cours des semaines et seront visibles à l'arrière des panneaux explicatifs disséminés sur le parcours.

**TAMPONS DE VALIDATION IVV** : Le tampon IVV pour participation sera délivré pour chaque parcours effectué dans l'année sans restriction et uniquement sur présentation de la licence de participation dûment remplie.

Le tampon de validation du kilométrage effectué est délivré sans restriction. Il est cependant impératif de vous procurer une licence pour chaque nouvelle participation.

**CONTACT** : Daniel BURETH au +33 6 82.42.20.36 ou par mail : [dbureth@orange.fr](mailto:dbureth@orange.fr)

